



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2011
Français
Original : Anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**
Soixante-deuxième session
Genève, 3-7 octobre 2011
Point 5 de l'ordre du jour provisoire et annotations
Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

Rapport de la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent (20 septembre 2011)

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour	2	3
III. Adoption du projet de rapport de la cinquante et unième réunion du Comité permanent	3	3
IV. Questions relatives à la gestion, au contrôle financier, au contrôle administratif et aux ressources humaines	4-21	3
A. Finances et contrôle	5-15	3
B. Gestion	16-18	5
C. Ressources humaines	19-21	6
V. Budgets-programmes et financement	22-30	6
A. Actualisation des budgets et du financement pour 2011	22-23	6
B. Stratégie de mobilisation des ressources du HCR, y compris dans le secteur privé	24-26	6
C. Budget-programme biennal du HCR pour 2012-2013	27-30	7
VI. Coordination	31-32	7
VII. Questions diverses	33	7
 Annexes		
I. Décision sur les budgets globaux et le financement pour 2011		8
II. Décision sur une proposition de révision du Règlement de gestion		9

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Hisham Badr (Egypte), ouvre la réunion.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour de la réunion (EC/62/SC/CRP.26/Rev.1) est adopté.

III. Adoption du projet de rapport de la cinquante et unième réunion du Comité permanent

3. Le Rapport de la cinquante et unième réunion du Comité permanent (EC/62/SC/CRP.25) est adopté moyennant un amendement mineur au paragraphe 29.

IV. Questions relatives à la gestion, au contrôle financier, au contrôle administratif et aux ressources humaines

4. Le Haut Commissaire adjoint présente le point à l'ordre du jour, notant que 2011 a été une année difficile pour le HCR en termes de situations d'urgence avec plus de 600 déploiements d'urgence par rapport à 200 l'année antérieure. Grâce à l'aide financière et à l'appui des pays hôtes, le HCR a été en mesure de relever ce défi. Cette année, le HCR escompte recevoir un niveau record de plus de 2 milliards de dollars E.-U., ce qui atteste sa capacité à faire face aux situations d'urgence ainsi qu'à recueillir les fonds nécessaires. Il tient à exprimer sa vive reconnaissance à l'ensemble des gouvernements qui l'ont soutenu.

A. Finances et contrôle

a) Rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Le Contrôleur présente le Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1099 et A/66/5/Add.5); les *Mesures prises ou proposées suite aux recommandations formulées dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010* (A/A.96/1099/Add.1); et le *Rapport synoptique sur les principaux secteurs à risque mentionnés dans le rapport des Commissaires aux comptes sur la comptabilité de 2010* (EC/62/SC/CRP.28). Elle note que le Comité a émis 33 recommandations, qui ont toutes été acceptées par le HCR et qui sont actuellement traitées. Elle a également passé en revue 7 principaux secteurs à risque mis en lumière par le Comité et a donné une explication détaillée sur la suite donnée par le HCR.

6. Les délégations se sont félicitées d'une opinion d'audit non modifiée et ont exprimé leur confiance dans la réponse que le HCR saura apporter à ces recommandations. Parmi les recommandations soulevées, il convient de noter la nécessité d'une approche coordonnée dans les situations de réfugiés prolongées, y compris l'établissement d'un agent centralisateur de haut niveau qui devra rendre des comptes. Les délégations se sont déclarées préoccupées par certains des commentaires du Comité, notamment sur : les limites de la capacité du HCR à contrôler la performance des partenaires d'exécution ; les

lacunes et les faiblesses liées à la gestion basée sur les résultats et ses instruments ; la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ; et les faiblesses dans les contrôles au niveau des secteurs clés tels que la gestion des comptes bancaires, les montants à recevoir et les actifs ainsi qu'une capacité de gestion financière limitée sur le terrain. Plusieurs délégations ont appuyé l'adoption par le HCR d'une approche de gestion des risques d'entreprise et ont demandé les délais au niveau de la mise en œuvre.

7. Concernant les situations de réfugiés prolongées, le Haut Commissaire adjoint informe le Comité que des discussions internes ont été menées pour évaluer l'approche à adopter pour mettre en œuvre la recommandation du Comité. Eu égard à la gestion des risques, le HCR a préparé un rapport sur sa stratégie à cet égard qui devait être prêt d'ici à la fin de l'année. Concernant la gestion financière, le Contrôleur reconnaît la nécessité de renforcer les compétences au niveau du terrain, notant que l'accroissement du budget ces quelques années passées n'avait pas été suivi par un appui adéquat du terrain. Au niveau des IPSAS, il est clair que le HCR s'engage à mettre complètement en ordre ses normes au 1^{er} janvier 2012. L'Organisation fait également des progrès en matière de gestion basée sur les résultats mais l'alignement de Focus avec l'IPSAS et le système de MSRP est complexe.

b) Audit interne

8. Le Chef du Service d'audit de Genève du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) présente le Rapport sur l'audit interne (A/AC.96/1101 et Corr.1) notant que le contrôle des partenaires d'exécution et la gestion des actifs restent préoccupants. Le taux de mise en œuvre des recommandations est supérieur à 50 pour cent, ce que le BSCI juge satisfaisant. En même temps, il attire l'attention sur un certain nombre de recommandations antérieures soulignées dans le rapport et qui n'ont pas encore été suivies d'effet.

9. Une délégation demande comment le BSCI prévoit de travailler avec le Comité d'audit et de contrôle indépendant. Le Chef du Service d'audit de Genève du BSCI répond que la collaboration avec ce nouvel organe n'a pas encore été débattue.

c) Comité d'audit et de contrôle indépendant

10. Le Comité entend un exposé sur l'établissement du Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC). Le Président du Comité exécutif déclare qu'il a été amplement consulté par le HCR sur les processus de sélection de l'agence de recrutement concernant la nomination des membres de Comité. Grâce à la très large diffusion géographique, plus de 300 candidatures ont été reçues, représentant 90 nationalités différentes.

11. Le Conseiller spécial du Haut Commissaire adjoint sur le contrôle donne un calendrier concernant ce processus de nomination. Concernant l'agence de recrutement, les implications techniques et financières ont été passées en revue et un consensus s'est dégagé. Le contrat devrait être prochainement conclu et on s'attend à ce que cette agence puisse soumettre les noms des dix meilleurs candidats à la fin du mois d'octobre. Des consultations entre le HCR et le Comité exécutif concernant la liste restreinte de candidats aura lieu en novembre et l'on espère que la sélection des membres pourra être achevée à la fin de ce mois. L'idée est que la première réunion du IAOC ait lieu d'ici la fin de l'année.

12. Une délégation demande ce que l'organe de contrôle interne du HCR fait pendant ce temps. Le Haut Commissaire adjoint répond que le Comité s'est réuni au printemps et qu'une décision n'a pas encore été prise quant à savoir s'il doit se réunir à nouveau avant l'établissement du IAOC.

d) Règlement de gestion

13. Le Contrôleur présente la *Proposition de révision du Règlement de gestion* (EC/62/SC/CRP.27 et Corr.1) qui inclut un projet de décision aux fins d'examen. Elle note que les amendements proposés ont été passés en revue par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et que leurs commentaires ont été insérés. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a également passé en revue ce Règlement de gestion révisé et ses commentaires sont indiqués dans le document (EC/62/SC/CRP.27/Add.1).

14. Plusieurs délégations se demandent pourquoi la référence au BSCI à l'article 12 – Audit a été supprimée et remplacée par une référence plus générale aux auditeurs internes malgré l'indication du CCQAB selon laquelle cela n'était pas nécessaire. Le Haut Commissaire adjoint explique que le BSCI a reçu un cahier des charges en tant qu'auditeur interne bien qu'il soit extérieur au HCR. Le BSCI exerce généralement ses fonctions pour un certain nombre d'organisations des Nations Unies. La suppression de cette référence évite au HCR de devoir réviser à nouveau son Règlement de gestion si une Unité d'audit interne est créée au sein du HCR. Il dit que cela n'a pas affecté les relations actuelles entre le HCR et le BSCI et que le CCQAB ne s'est pas opposé à ce changement.

15. La décision sur le projet de révision du Règlement de gestion est adoptée (Annexe II).

B. Gestion

16. Le Haut Commissaire adjoint actualise le processus de changement de structure et de gestion du HCR (EC/62/SC/CRP.29). Il souligne notamment l'objectif du Haut Commissariat d'accélérer les procédures concernant les situations d'urgence et de réduire la planification et les exigences en matière de rapports. Il fournit également un aperçu de l'interface mise au point pour donner l'accès aux données de planification opérationnelle par le biais de *Global Focus external*.

17. Tout en se félicitant des progrès accomplis à ce jour en matière de gestion basée sur les résultats, les délégations posent un certain nombre de questions, notamment : comment le HCR prévoit de développer la capacité de ses partenaires d'exécution ; comment la mise en œuvre de la gestion basée sur les résultats sera réalisée sur le terrain ; et la question de savoir si le HCR peut organiser une réunion informelle sur la gestion basée sur les résultats à l'intention des membres intéressés. Le HCR est invité à fournir des rapports plus détaillés sur le processus de changement à l'avenir, y compris les chiffres afin que les délégations puissent mieux évaluer ce qui a été concrètement réalisé ainsi que les implications budgétaires des réformes. Le HCR est également questionné sur le lien entre les priorités stratégiques globales et le processus de préparation budgétaire ; la restructuration de la Division des systèmes d'information et des télécommunications (DIST) et la possibilité de disposer d'un rapport sur le processus de régionalisation.

18. Concernant la gestion basée sur les résultats, le Haut Commissaire adjoint se prononce sur la nécessité de trouver un équilibre entre la réduction des rapports et la production d'une information adéquate aux donateurs et à d'autres parties intéressées et confirme que la gestion basée sur les résultats est effectivement intégrée dans la formation à l'intention des partenaires d'exécution. Il reconnaît que cette gestion est plus qualitative que quantitative dans la mesure où il est difficile de mesurer la protection en termes quantitatifs. Il explique le lien entre les priorités stratégiques globales et la budgétisation basée sur les résultats et accepte d'organiser une réunion plus détaillée à cet égard. Le Haut Commissaire adjoint dit également qu'il espère pouvoir faire le bilan du processus de régionalisation d'ici à la fin de l'année qu'il communiquera par la suite au Comité exécutif.

C. Ressources humaines

19. Le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines présente le rapport sur les *Orientations stratégiques pour la gestion des ressources humaines au HCR, y compris la sûreté du personnel* (EC/62/SC/CRP.31), indiquant le calendrier des étapes passées, présentes et futures de la réforme des ressources humaines. L'administrateur de liaison principal chargé de la Section de la sécurité sur le terrain de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement ajoute des commentaires, soulignant notamment les progrès du HCR dans l'instauration de la parité.

20. Les délégations félicitent l'Organisation pour ses efforts en vue de fournir une protection et une assistance sur le terrain malgré la dégradation des conditions de sécurité et pour ses réalisations dans le domaine de la parité. Parmi les préoccupations soulevées, citons la garantie d'une nomination de qualité ; l'impact d'un roulement fréquent sur la continuité des opérations sur le terrain ; la ventilation des coûts de sécurité dans le budget global et les moyens de suivre les incidents de sécurité.

21. Concernant le nouveau modèle de déploiement rapide utilisé dans la Corne de l'Afrique, le Directeur informe les délégations que le HCR travaille également sur les leçons à tirer de l'expérience et que les conclusions seront communiquées en temps voulu.

V. Budgets-programmes et financements

A. Actualisation des budgets et du financement pour 2011

22. Le Contrôleur et la Directrice de la Division des relations extérieures présentent une *Mise à jour sur les budgets et le financement pour 2011* (EC/62/SC/CRP.32) soulignant l'importance des fonds non affectés ou très largement affectés pour permettre au HCR de continuer à allouer des ressources suffisantes aux activités dans les opérations en cours.

23. Suite à un léger amendement apporté au paragraphe 2, le projet de décision sur les budgets et le financement en 2011 est adopté (Annexe I).

B. Stratégie de mobilisation des ressources du HCR, y compris dans le secteur privé

24. La Directrice de la Division des relations extérieures présente le *Rapport sur la stratégie de mobilisation des ressources du HCR, y compris la collecte de fonds dans le secteur privé* (EC/62/SC/CRP.30) commentant les cinq piliers de la stratégie et fournissant des exemples de nouvelles possibilités de financement.

25. Les délégations se déclarent préoccupées concernant l'écart grandissant entre le financement et la dotation budgétaire et encourage le HCR à explorer de nouvelles voies outre les donateurs traditionnels, y compris la coopération avec les institutions chargées du développement. Les délégations citent quelques exemples intéressants de collaboration entre le HCR et le secteur privé et encouragent le HCR à communiquer des informations sur les leçons tirées de l'expérience et les meilleures pratiques dans le domaine de la collecte de fonds dans le secteur privé. On demande une actualisation des progrès concernant l'initiative de solutions transitoires dans les pays tels que le Soudan, la Colombie, le Népal et la République-Unie de Tanzanie.

26. La Directrice prend acte des commentaires des délégations sur les différentes questions et annonce qu'un événement en marge de la prochaine session du Comité exécutif sur l'Initiative de solutions transitoires se tiendra et fournira davantage d'informations sur ce thème.

C. Budget-programme biennal du HCR pour 2012-2013

27. Le Contrôleur présente le projet de *Budget-programme biennal pour 2012-2013* (A/AC.96/1100), dont un exemplaire préliminaire a déjà été remis aux délégations lors d'une réunion consultative informelle le 1^{er} septembre. Le budget a également été discuté par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les commentaires du Comité ont été mis à la disposition du Comité permanent dans le document EC/62/SC/CRP.34.

28. Les délégations présentent des commentaires sur l'augmentation constante des besoins financiers et demandent une analyse détaillée du processus d'évaluation des besoins globaux. Des préoccupations sont exprimées sur l'adéquation des allocations financières pour couvrir les besoins des réfugiés en Afrique au cours de la période biennale prochaine. Une autre délégation encourage le HCR à s'engager dans des réformes que d'autres institutions des Nations Unies mettent déjà en œuvre.

29. Le Haut Commissaire adjoint explique que l'évaluation des besoins globaux a fluctué au cours des deux dernières années. Alors que le HCR a évalué un volume de besoins plus élevé, il a pris grand soin de veiller à ce que l'organisation ait la capacité de mettre en œuvre les programmes et activités budgétisés. Il déclare qu'il s'agit d'un budget relativement restreint par rapport au mandat du HCR et que cet écart ne serait probablement pas comblé dans les années à venir.

30. En réponse aux préoccupations concernant le financement pour l'Afrique, le Contrôleur explique que le niveau budgétaire de 2011 traduit le coût de nombreuses situations d'urgence et que tablant sur une résolution de ces dernières, le budget initial pour 2012 a été établi à un niveau inférieur.

VI. Coordination

31. La Directrice de la Division des relations extérieures informe le Comité des questions relatives à la coordination et aux partenariats stratégiques (EC/62/SC/CRP.33) soulignant l'importance de la coopération interinstitutions face aux crises humanitaires majeures.

32. Les délégations se félicitent à nouveau de l'Initiative de solutions transitoires et de l'engagement du HCR dans ce domaine et encouragent le HCR à poursuivre cette démarche, en particulier en milieu urbain. Une délégation souligne la nécessité d'un renforcement conséquent de la capacité de terrain, y compris la nomination de responsables de module qualifiés, expérimentés, indépendants et dévoués par les agences chefs de file.

VII. Questions diverses

33. Suite à quelques annonces concernant la soixante-deuxième session du Comité exécutif, le Président prononce la clôture de la réunion.

Annexe I

Décision sur les budgets globaux et le financement pour 2011

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif à sa soixante et unième session sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes (A/AC.96/1095, par. 14) ainsi que ses débats au titre des budgets-programmes et du financement à la quarante-neuvième réunion du Comité permanent,

Réaffirmant l'importance du partage international de la charge et des responsabilités afin de réduire le fardeau pesant sur les pays d'accueil de réfugiés, particulièrement les pays en développement,

1. *Rappelle* que le Comité exécutif, à sa soixante et unième session, a approuvé des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget-programme biennal révisé de 2010-2011 s'élevant à 3 069,5 millions de dollars E.-U. en 2011, y compris une contribution du Budget ordinaire des Nations Unies aux coûts du Siège, une Réserve des opérations (soit 10 pour cent des activités programmées au titre des piliers 1 et 2), soit 219,3 millions de dollars E.-U., un montant de 20 millions au titre de la Réserve relative aux « Activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat » ; et *note* que ce crédit, ajouté aux 12 millions pour les administrateurs auxiliaires en 2011 a porté le total des besoins pour 2011 à 3 320,8 millions de dollars E.-U. ;
2. *Note* que les budgets supplémentaires pour 2011 s'élèvent à 531 millions au 31 juillet 2011 pour les programmes bénéficiant aux réfugiés et aux personnes déplacés ;
3. *Prend note* d'une augmentation du Budget annuel du HCR pour 2011 s'élevant à 531 millions de dollars E.-U., ce qui porte le budget annuel révisé de 2011 à 3 851,8 millions de dollars E.-U. ;
4. *Reconnaît* que les situations d'urgence et les activités imprévues en 2010 pourraient se traduire par la nécessité de créer ou d'élargir les budgets supplémentaires et que des ressources additionnelles seraient ainsi nécessaires pour couvrir ces nouveaux besoins ;
5. *Note* que les recettes projetées pour 2011 laissent apparaître un déficit de 1 623,7 millions de dollars E.-U. ; et
6. *Exhorte* les Etats membres à continuer de répondre avec générosité, ponctualité et dans un esprit de solidarité à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources permettant de couvrir intégralement le Budget annuel approuvé pour 2011.

Annexe II

Décision sur une proposition de révision du Règlement de gestion

Le Comité permanent,

Ayant examiné le projet de révision du Règlement de gestion par le Haut Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.9), tel qu'il apparaît à l'annexe I du document de conférence EC/62/SC/CRP.27 et Corr.1 ;

Prend note des commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les amendements proposés (EC/62/SC/CRP.34) qui seront intégrés dans le Règlement de gestion révisé avant la soixante-deuxième session du Comité exécutif ; et

Demande au Haut Commissaire de soumettre un projet final du Règlement de gestion révisé (A/AC.96/503/Rev.10) à la soixante-deuxième session du Comité exécutif aux fins d'approbation et de promulgation ultérieure par le Haut Commissaire avec effet au 1^{er} janvier 2012.